



MAURITANIE : Encore, la persécution d'un leader antiesclavagiste

Note d'information, janvier 2025

1. Quelques mois après son limogeage de la fonction publique et une détention de quelques semaines, l'ancien inspecteur des finances, Ahmed Samba Abdellahi revient en prison, au grief d'un délit d'opinion. Rédacteur d'une publication sur Facebook en date du 15 janvier, il dénonce, comme des centaines d'opposants et de blogueurs, l'impunité de la corruption et les discriminations à l'endroit des descendants d'esclaves (Hratine) : <https://www.facebook.com/share/p/18Fxe9zCG/>
2. Dès le lendemain, il sera interpellé, par la gendarmerie nationale, à domicile. Maintenu au secret, sa famille et son avocat n'ont pu lui rendre visite, jusqu'à l'exécution du mandat de dépôt, le 22 du même mois, à la prison civile de Nouakchott, capitale de la Mauritanie. L'établissement carcéral accueille, en priorité, des délinquants et récidivistes de droit commun.
3. A ce jour, aucune inculpation pénale n'est opposée au susdit. A l'occasion de sa première arrestation en octobre passé, nous résumons les circonstances de l'acharnement qui le vise, au même titre que de nombreux autres dissidents et activistes promoteurs de la dignité de la personne : « *Durant la dernière semaine du mois de septembre 2024, des audios attribués à Ahmed Ould Samba, circulent sur les plateformes de messagerie instantanée. L'auteur s'y livre à une critique en règle de la gouvernance du moment, notamment du point de vue des inégalités au sein de la fonction publique, dysfonctionnement dû, selon lui, à la banalisation des privilèges de naissance* » : https://cridem.org/C_Info.php?article=778590
4. Le substrat du litige n'a pas varié depuis, sa substance étant consubstantielle à l'hégémonie ethnique. Quoique la réalité du pouvoir y atteste d'un quasi-monopole des tribus arabo-berbères sur l'Etat, l'économie, les forces de sécurité, la justice et la religion, la dénonciation du racisme et de l'esclavage en Mauritanie relève, de facto, selon les autorités du pays, de l'appel à la haine, d'où la récurrence des actes d'intimidation contre les défenseurs de la citoyenneté pour tous.
5. Le harcèlement dont est victime Ahmed Samba Abdellahi procède de la volonté, au sommet de l'Exécutif, de briser la revendication du renouveau démocratique et de retarder l'avènement d'une gouvernance par la redevabilité et la reddition des comptes. Le châtimeur à lui infligé recèle la vertu pédagogique de la dissuasion. Il s'agit, ici, de décourager l'éveil des consciences, du moins de le maintenir à un niveau supportable-tolérable, selon les critères du système de domination.
6. Le détenu risque de succomber aux mauvais traitements et à l'isolement, sans exclure l'atteinte à son intégrité physique, de la part de délinquants sous le coup d'une peine de réclusion criminelle. Son intégrité est en danger, dans un contexte de bavures raciales.